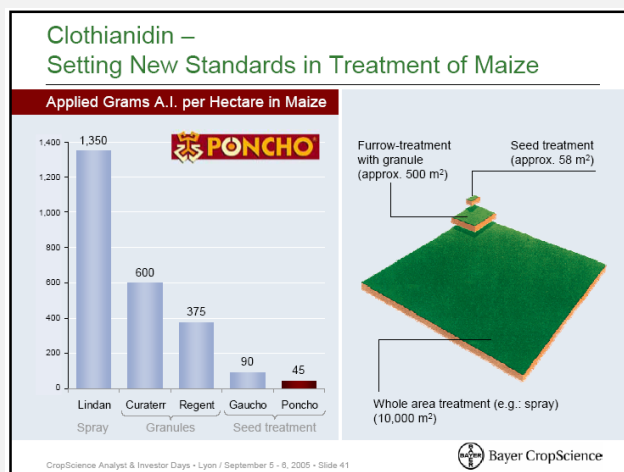


## LA SAGA DU GAUCHO ET DU REGENT

**Séquence 1** : Lancement d'une Innovation technologique (procédé, molécule,...) parée de toutes les vertus, ce qui justifie l'urgence et qu'elle soit mal ou non évaluée

Les firmes présentent les insecticides systémiques utilisés en enrobage de semences comme un progrès technique important qui va permettre de réduire considérablement les quantités de produits utilisés. L'argument officiel est un argument environnemental.



**Séquence 2** : Attitude complaisante des agences de sécurité sanitaire (maintien de normes obsolètes insuffisantes, conflit d'intérêts dans les comités d'experts...)

Une première étude conduite par l'Afssa (Agence française de la sécurité sanitaire des aliments) dans quatre régions différentes ne montra aucune différence en termes de changement de comportement des abeilles, de leur mortalité, de l'évolution des ruches et des récoltes de miel avec ou sans Gaucho.

**Séquence 3** : Premières alertes non prises en compte et sanctions contre les lanceurs d'alerte

Le Gaucho a commencé à être employé en France en 1994 en tant qu'enrobage des semences de tournesols. Certains apiculteurs mentionnèrent dans les années qui suivirent le possible lien entre le pesticide et certains troubles du comportement chez les abeilles. Les taux de mortalité observés passent de 5% à 30/50% en quelques années. Le chercheur Jean Marc Bonmatin qui sort une étude montrant la présence d'imidaclopride dans le pollen du tournesol traité se voit menacé de poursuites judiciaires et ses travaux sont contrôlés à 7 reprises. Ses crédits de recherches seront rognés. Un autre chercheur, Marc Edouard Colin, de l'INRA, montrera des effets sur l'abeille à des niveaux très faibles (3 ppb) ...soit 1666 fois moins que dans les travaux de Bayer ! L'INRA, pour qui il travaille depuis 10 ans, lui ordonne de cesser ses travaux sur les abeilles...Colin quittera l'INRA.

#### **Séquence 4 : La fabrique du doute par l'industrie lorsque l'évidence scientifique se construit**

Bayer argua que les nombreuses études furent réalisées à ciel ouvert comme sous serre, en Argentine, Canada, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Italie, Suède, Afrique du Sud, Hongrie et États-Unis, et que toutes confirmèrent que le Gaucho était inoffensif pour les abeilles.

Bayer ajouta que d'autres explications pouvaient être formulées pour expliquer la chute des effectifs apicoles. Ils indiquèrent ainsi que dans une étude menée en 1975 une chute du nombre des abeilles avait été remarquée dans 27 états américains, la plupart des cas se produisant durant un été humide et frais. Les experts évoquèrent ainsi une maladie, des famines, un temps inhabituellement humide et frais, des diarrhées, une pénurie de pollen, la mort de reines, des défauts génétiques, un stress, etc.

#### **Séquence 6 : Attentisme des autorités politiques**

En 1999, le Ministre de l'Agriculture décida de suspendre l'autorisation du Gaucho, sur tournesol seulement, au nom du principe de précaution devant la pression grandissante de l'opinion publique. Bayer contesta cette décision mais le Tribunal administratif donna raison au Ministre.

#### **Séquence 7 : La crise**

En septembre 2003, Le Comité Scientifique et Technique, groupe d'experts mis en place par le Ministère de l'Agriculture en juin 2001 rend un rapport qui conclut sans l'ombre d'un doute que "l'enrobage de semences de tournesol Gaucho® conduit à un risque significatif pour les abeilles de différents âges". Thierry Klinger arrivé en 2003 à la tête de la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation) après l'élection de Jacques Chirac, contesta ce rapport avec un parti pris extraordinaire. Il va ainsi jusqu'à contester l'emploi même du terme 'intoxication' qu'il juge excessif et qu'il voudrait voir remplacer par 'exposition' ! Il conteste violemment tout effet possible sur la santé humaine de ces produits. Malheureusement les choses tournent mal pour lui. Le juge Guary met en examen le patron de BASF puis celui de Bayer dans l'affaire du Régent. Le toxicologue J-F Narbonne rend un rapport d'expertise sur le Régent qui démontre les effets neuro-, hépato et néphrotoxiques du fipronil. Il évoque même un effet possible sur le développement cérébral du fœtus.

Le Régent, bénéficiant d'une simple « Autorisation Provisoire de vente » renouvelée au-delà de la durée prévue par la loi, sera à son tour interdit en 2004.

Un rapport de l'OPECST de 2005 reconnaîtra, en termes diplomatiques, tous ces dysfonctionnements en écrivant que « L'atmosphère particulièrement lourde dans laquelle ces affaires se sont développées mérite d'être relevée et notamment les comportements de l'administration en cause, le Ministère de l'Agriculture et plus spécialement la direction générale de l'alimentation. Une proportion importante des chercheurs travaillant sur ces problèmes ont rencontré des difficultés ou ont été l'objet de pressions. »

Malheureusement d'autres insecticides du même type seront autorisés dans les années suivantes (Cruiser...) avec des autorisations provisoires annuelles attaquées avec succès devant le Conseil d'Etat par les associations, mais aussitôt ré-autorisées par le Ministre de l'Agriculture Bruno Lemaire... A suivre.